



Projet pédagogique

De L'ALSH

2020/2021



Sommaire.

1) Présentation de l'accueil

a) L'organisateur.

b) L'équipe d'animation

2) Fonctionnement de l'accueil

a) Les inscriptions.

b) Les horaires.

c) La restauration et le gouter.

d) Le budget.

e) L'hygiène et la santé.

f) La journée type.

3) Le projet éducatif de la Communauté de Communes.

4) Les objectifs pédagogiques et son évaluation.

1. Présentation de l'accueil

a) L'organisateur :

La Communauté des Communes du Pays de Trie et du Magnoac (CCPTM) est une structure intercommunale située dans la région Occitanie plus précisément dans le département des Hautes-Pyrénées (65). La Communauté des Communes du Pays de Trie a été créée le 1er janvier 2007. Elle regroupait 22 communes et possédait la compétence école depuis le 1er janvier 2007. Elle a repris en gestion directe la compétence « enfance/jeunesse » depuis le 1er janvier 2013. La CCPT est devenu depuis le 1er janvier 2017 la CCPTM en fusionnant avec l'intercommunalité du Magnoac. Elle regroupe à ce jour 50 communes.

La CCPTM est présidée par Monsieur Gérard Barthe.

Adresse Postale :

Communauté de Communes du Pays de Trie

Et du Magnoac

31, place de la Mairie

65220 TRIE SUR BAISE

Tél : 05.62.35.06.09

L'Annexe de la Maison Enfance Jeunesse (MEJ).

- *Adresse postale :*

Annexe Maison Enfance Jeunesse (anciens locaux DDT)

48 Rue Soulanserre

65220 Trie-sur-Baïse

b) L'équipe d'animation

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Diplômes</i>	<i>Lieux d'intervention</i>
<i>Lemonnier Aubian</i>	<i>Mayala</i>	<i>Coordinatrice et Directrice multi-site</i>	<i>BAFA BPJEPS</i>	<i>Multi-site</i>
<i>Larcade</i>	<i>Sandrine</i>	<i>Directrice ALSH /Centre Ado /CLAC et périscolaire Animatrice</i>	<i>BAFA BPJEPS</i>	<i>Annexe MEJ, école de Trie, Centre Ado et CLAC</i>
<i>kechichian</i>	<i>Sandrine</i>	<i>Animatrice</i>	<i>BAFA Cap petite enfance</i>	<i>Ecole de Villembits, Annexe MEJ et cantine de Sere- Rustaing</i>
<i>Canadell</i>	<i>Maeva</i>	<i>Directrice periscolaire et adjoint de direction ALSH Animatrice</i>	<i>BAFD en cours BTS développement d'animation</i>	<i>Annexe MEJ, école de Trie et de Villembits</i>
<i>Lafforgue</i>	<i>Christelle</i>	<i>Animatrice</i>	<i>BAFA</i>	<i>Ecole de Trie et Annexe MEJ</i>
<i>Lages</i>	<i>Marine</i>	<i>Animatrice</i>	<i>BAFA</i>	<i>Ecole de Trie et Annexe MEJ</i>
<i>Saubiac</i>	<i>Céline</i>	<i>Animatrice</i>	<i>Non diplômée</i>	<i>Ecole de Trie et Annexe MEJ</i>
<i>Vechuitti</i>	<i>Océane</i>	<i>Animatrice stagiaire</i>	<i>CAP petite enfance en cours</i>	<i>Ecole de Trie et Annexe MEJ</i>

Chacun a une mission, des tâches et des devoirs, mais nous devons tous nous réunir autour d'un même rôle, celui de rendre nos temps d'accueil le plus agréable possible aux jeunes.

Pour ce faire voici un petit rappel des missions de chacun :

Le directeur :

- Il met en œuvre le projet éducatif de la structure organisatrice.*
- Il coordonne les équipes d'animation et veille au respect du projet.*
- Il organise l'accueil et le départ des enfants.*
- Il est garant du projet pédagogique et de la sécurité de chacun.*
- Il est responsable de tout ce qui relève du budget.*
- Il a la responsabilité morale et pénale des jeunes affectés sur les différents temps d'accueil.*
- Il s'occupe des relations extérieures (partenaires, communes, DDCSPP...).*
- Le directeur est aussi animateur, il mène des activités avec son équipe d'animation et doit être un exemple pour les jeunes et les animateurs.*
- Il a un rôle de formation des animateurs et de suivi des animateurs stagiaires.*
- Il a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs : De socialisation qui consiste à transmettre un langage, des attitudes, des comportements et à faire repérer les contraintes et les règles de l'organisation propre au séjour. De transmission des connaissances qui consiste à faire acquérir des savoir-faire, des capacités de communication, des savoirs théoriques en lien avec la pratique.*
- Il évalue l'ensemble de l'équipe d'animation et fait le bilan du séjour.*

Le directeur adjoint :

- Il travaille en partenariat avec le directeur, il le seconde dans son action.*
- Il coordonne les équipes d'animation et veille au respect du projet.*
- Il fait l'évaluation qui consiste à aider l'animateur à mesurer l'écart entre le profil de poste et sa mise en pratique.*
- Il est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction en ce qui concerne le suivi du projet pédagogique.*
- Il organise l'accueil et le départ des enfants avec le directeur.*
- Il a un rôle de formation des animateurs et de suivi des animateurs stagiaires.*
- Il rend compte de ses actions au directeur de la structure.*

Les animateurs :

- Ils assurent la sécurité physique, affective et morale des jeunes sur tous les temps d'accueil.
- Ils sont sous la responsabilité du directeur et du directeur adjoint.
- Ils adhèrent aux orientations des projets pédagogiques et éducatifs et les appliquent.
- Leur travail s'inscrit dans une démarche de travail en équipe, de partage de connaissances, de communication et ils participent à l'élaboration de la vie quotidienne et collective.
- C'est la personne du collectif adulte qui se trouve le plus souvent auprès des jeunes, de leurs désirs et de leurs besoins.
- Ils doivent considérer l'enfant comme un être unique et établir avec tous les jeunes une relation de confiance et de communication en respectant sa pudeur et en étant impartial (pas de stigmatisation).
- Ils doivent aussi les aider à faire part par eux-mêmes et à ne pas agir à leur place.
- Ils représentent pour les jeunes l'adulte référent.
- Ils mènent des ateliers avec l'ensemble de l'équipe d'animation.
- Ils sont force de propositions, ils font preuve d'implication et s'investissent.
- Ils respectent les consignes et font preuve d'autonomie.
- Ils doivent s'adapter et être force de proposition.
- Ils doivent respecter les rythmes de vie de chaque enfant.
- Ils doivent proposer des activités adaptés à chaque tranche d'âge.

2. Fonctionnement de l'accueil :

a) Les inscriptions.

Les inscriptions ont lieu dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac au 31 place de la mairie à Trie sur Baïse.

L'inscription doit se faire au plus tard une semaine à l'avance.

Les programmes, les tarifs et les formulaires d'inscription sont envoyés par mail directement aux familles.

Il est également possible de trouver l'ensemble de ces informations aux points d'accueil suivants :

- l'accueil de la communauté de communes,

- l'Annexe de la Maison Enfance Jeunesse
- l'Office de tourisme du canton de Trie
- l'affichage à l'entrée des écoles
- et sur le site internet : ccptm.fr

b) Les horaires:

Pour les vacances scolaires : les horaires d'ouverture du centre sont de 7h30 à 18h30 sans interruption. Les parents ont la possibilité d'amener leurs enfants jusqu'à 10h00 le matin. Il est possible de les récupérer à 12h00, de les ramener à 13h00 (si sieste) ou à partir de 13h30 jusqu'à 14h00 et de les récupérer dès 16h30 jusqu'à 18h30.

c) Restauration et goûter:

La restauration est assurée par la maison de retraite « les rives du Pélam ». Mais en raison de la Covid-19 et du protocole sanitaire mis en place, la Maison de retraite ne peut plus assurer ce service. Les parents doivent donc fournir un Pique-Nique froid, dans un sac isotherme avec bloc de froid, bouteille d'eau, couverts et paquet de mouchoirs. Les enfants sont encadrés par des animateurs.

Avant chaque repas, les enfants vont aux toilettes et se lavent les mains pour pouvoir passer à table. Une salle cuisine est adaptée et aménagée pour prendre nos repas.

Le repas se déroule à 12h00 pour chaque tranche d'âge (-de 6ans /+ de 6ans). En raison de la Covid-19, les groupes ne peuvent pas être mélangés ; les enfants ne peuvent donc pas manger ensemble. A 13h, les plus petits vont à la sieste, pendant que les autres groupes sont en temps libres (coloriage, jeux de société, etc...).

Par beau temps, il est possible de faire manger les enfants à l'extérieur.

Le goûter est tout de même fourni par l'accueil de loisirs. Nous faisons en sortes de prendre des goûters équilibrés. Ils seront donnés en sachet individuel en réponse au COVID-19.

d) Le budget prévisionnel

Le budget prévisionnel des vacances de l'année scolaire 2020-2021 s'articule comme suit :

<i>Vacances de Toussaint 2020</i>	<i>700€</i>
<i>Vacances d'Hiver 2021</i>	<i>1000 €</i>
<i>Vacances de Printemps 2021</i>	<i>750€</i>
<i>Vacances d'été 2021</i>	<i>4500 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>6950€</i>

e) L'hygiène et la santé

De par le protocole sanitaire lié à la Covid-19, les enfants seront encore plus sensibilisés aux règles d'hygiène élémentaire et aux gestes barrières : se laver les mains en arrivant le matin à l'accueil de loisirs ; avant et après les repas ; avant et après une activité..., se changer après une activité sportive intense,...

Il nous est également demandé d'avoir un animateur référent « Covid-19 ». Ça sera la directrice, ou la directrice adjointe, qui s'en chargera. Un cahier infirmerie spécial « Covid » a été mis en place. Si il y a un cas suspect ou avéré suivre la procédure de la DDCSPP (cf.p)

En cas de blessures, un animateur prendra en charge l'enfant et lui administrera les premiers soins. Une trousse à pharmacie complète est disponible au centre de loisirs ou préparer pour emmener sur une sortie. Chaque soin est noté dans le cahier d'infirmerie.

En cas d'accident plus grave ou de maladie, le directeur se charge de contacter les secours puis les parents.

Pour ceux présentant des troubles de santé temporaire (tel qu'une maladie) ou une allergie nécessitant un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), nous pouvons administrer le traitement si nous sommes en possession :

- D'une ordonnance du médecin mentionnant le poids de l'enfant et la démarche à suivre.

- D'une autorisation écrite des parents donnant droit au directeur de donner le traitement.
- Les médicaments (au nom de l'enfant dans leur boîte d'origine et avec la posologie).

f) La journée type.

<i>Les horaires</i>	<i>Les activités</i>
<i>7h30-9h30</i>	<i>Accueil du matin : jeux libre</i>
<i>9h30-10h00</i>	<i>Présentation de la journée</i>
<i>10h00-12h00</i>	• <i>animations pour tous les groupes</i>
<i>12h00-13h00</i> <i>13h00-14h00</i>	<i>Repas</i> <i>Sieste pour les plus petits (jusqu'à 16h)</i> <i>Temps libres pour les autres</i>
<i>14h00-16h00</i>	• <i>animations pour tous les groupes</i>
<i>16h-16h30</i>	<i>Goûter et temps d'échanges avec les enfants</i>
<i>16h30-18h30</i>	<i>Accueil du soir : jeux libre</i>

Le temps d'accueil

L'accueil est un moment essentiel de la journée. Outre le fait de noter la présence des enfants, nous privilégierons des moments calmes avec les enfants pour respecter le rythme de chacun. C'est aussi un moment d'échanges avec les parents.

L'accueil du soir est aussi un temps, où nous privilégierons la communication avec les familles (rendu de la journée des enfants, les infos pour les prochains jours...)

Les animations

Les activités et les ateliers (créatif, sport, jeux, magie, théâtre, ...) sont programmés à l'avance par l'équipe d'animation. Ces activités respectent les visées éducatives fixées par l'organisateur et par l'équipe. Nous essayons d'équilibrer notre planning pour mieux répondre aux attentes de tous les enfants.

Cependant, le planning peut être modifié en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, des conditions météo, de l'état de fatigue des enfants et des idées qu'ils peuvent suggérer...

Les temps de repos

Les siestes sont très importantes à cet âge-là, cela permet à l'enfant de mettre son organisme humain au repos qui lui est nécessaire pour récupérer les facultés pour pouvoir bien grandir et être en forme physique. Les temps de repos se font dans une salle de sieste avec les enfants âgés de 3 ans à 5 ans. Nous passons d'abord par les toilettes après avoir déposé leurs affaires dans leurs paniers avant d'aller à la sieste. Ils peuvent aussi avoir leurs doudous ainsi qu'une sucette pour l'endormissement. Nous racontons toujours une petite histoire pour détendre les enfants, ensuite ils s'endorment à leur convenance et se lèvent également à leur rythme jusqu'à 16h00. Ensuite les enfants peuvent rejoindre les autres pour participer à une activité en cours. Pour les autres enfants qui ne font pas de sieste les activités de l'après-midi commencent à 14.00.

L'équipe d'animation propose ainsi des idées de temps calmes :

- Lecture,
- Spectacle (organisé par les animateurs (mîmes, ombres chinoises, marionnettes)
- Jeux de société
- Danse ou expression corporelle avec de la musique douce.

Un temps calme s'anime et à nous animateurs à lui donner vie.

5) Le projet éducatif de la Communauté de Communes

Le projet de la communauté des communes s'oriente principalement vers :

Objectif transversal :

Développer un lieu agréable pour l'enfant et l'adolescent, un lieu de rencontre, de découverte, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échange et de dialogue avec les enfants, les adolescents et les familles.

Objectifs généraux :

- *Accueillir les enfants de façon collective, en dehors de leur domicile familial.*
- *Favoriser pour chaque enfant et chaque jeune sa créativité, sa prise de responsabilité, la pratique d'activités de qualité, ainsi que le développement de son autonomie, en complément et en synergie avec la famille et l'école.*
- *Avec les moyens humains propres au CLSH et autant que possible en partenariat avec les associations locales, organiser et animer des loisirs éducatifs sur long terme à destination des enfants et des adolescents.*

6) Les objectifs pédagogiques et son évaluation

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens
Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs et de favoriser sa créativité	- Découvrir de nouvelles activités - Développer son imaginaire ainsi que sa créativité - Respecter le rythme de chaque enfant - Rendre l'enfant acteur de ses loisirs et lui permettre de trouver sa place parmi les autres - Créer un cadre sécurisant pour les enfants lors des activités - L'enfant est force de propositions - Proposer des activités adaptées à chaque tranche d'âge	- Créer des moments de dialogue avec les enfants - être à l'écoute des enfants sur leurs attentes et envies - faire des bilans réguliers sur les activités proposées - création de projets d'enfants - laisser aux enfants la possibilité de ne pas participer à l'activité - varier les différents supports et outils lors des animations (feutrine, papier, cartons et mains, pinceaux, sables...) - inventer des histoires - animer des personnages - Proposer des temps calmes pour les plus grands et des temps de sieste pour les plus petits - Mettre en place des « journées des enfants » - Animer la vie quotidienne (petits jeux, etc...) - Permettre aux enfants de s'approprier leur espace et de proposer un aménagement des lieux

• <i>Permettre à l'enfant de se construire en tant que citoyen : accompagner l'enfant vers l'autonomie</i>	• <i>Être autonome</i> • <i>Aborder les notions de tolérance, de respect et de solidarité...</i> • <i>Permettre à chaque jeune de trouver sa place au sein du groupe.</i> • <i>Prendre en compte les envies et les attentes de chaque enfant lors des différentes animations.</i> • <i>Favoriser l'expression</i> • <i>Favoriser la socialisation</i>	• <i>Mettre en place des bâtons de parole lors des animations.</i> • <i>Faire des bilans réguliers avec son groupe.</i> • <i>Proposer des temps libres et des temps à définir avec les enfants</i> • <i>Permettre aux enfants de partager leurs connaissances et leurs savoir-faire</i> • <i>Mettre en œuvre des projets, ensemble, autour de règles communes</i> • <i>L'animateur doit être garant du respect mutuel entre enfants et/ou avec les adultes.</i> • <i>Mettre en place des animations de coopération</i> • <i>Faire participer les enfants au rangement des activités.</i> • <i>Mettre en affichage les règles de vie de l'Alsh.</i> • <i>Proposer et laisser le choix aux enfants.</i>
--	--	--

L'évaluation des objectifs

Afin de toujours agir selon les objectifs éducatifs et pédagogiques du dit projet, le directeur rédige un bilan périodique présentant le bilan quantitatif et qualitatif, les difficultés rencontrées, les projets en cours ou à venir, articles de presse, photos.

Son évaluation permet de vérifier le travail réalisé, sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif.